



PROCES-VERBAL

Séance extraordinaire du 26 octobre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil communal

du 26 octobre 2015

Président : M. Sylvain Fasola

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : MM. Anthony Joseph et Patrick Jeanmonod

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 9 septembre 2015 pour le

lundi 26 octobre 2015 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Démission, admission à la commission de l'urbanisme
7. Nomination d'une commission chargée de la mise à jour du Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix du 19 mars 2007

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 15-12** Adoption de la révision du Plan de quartier « La Combe aux Guerraz »
Adoption et inscription d'une servitude publique de passage à pied et tous véhicules
9. **No 15-13** Crédits-cadres pour la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA) – Quatrième étape et divers plans spéciaux (Plan de quartier et Plan partiel d'affectation)
10. **No 15-14** Demande de crédit en vue de l'établissement du Plan directeur de la distribution de l'eau – PDDE

11. **No 15-15** Collège de la Poste – Remplacement de l'ascenseur et illumination des façades
12. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux José Gonzalez, Philippe Duvoisin, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

43 conseillères et conseillers sont présents et 8 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PLR : Mme et MM. Florence Bertrand, Thierry Dumoulin, Luc Jaccard, Eric Vuissoz et Jean-Bruno Wettstein.

Pour le PS : Mme et M. Jean-Samuel Py et Lydia Rossy.

Pour l'UDC : Mme Claudine Gaillard.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président annonce une modification de l'ordre du jour à la suite du dépôt d'une motion de la part de M. Pierre-Alain Gerber. Un nouveau point 12 est ainsi introduit avec pour titre « Motion » et la numérotation doit être modifiée en conséquence.

Sans discussion préalable et moyennant cette modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

M. le Président prie l'assemblée de se lever.

Mme Geneviève Rochat, du groupe PLR, est assermentée, en remplacement de M. Salvatore Di Spirito, démissionnaire.

M. Jean-Philippe Favre, du groupe PLR, est assermenté, en remplacement de M. Lionel-Numa Pesenti, démissionnaire à la suite de son élection à la Municipalité.

M. Bernhard Klaus, du groupe UDC, est assermenté, en remplacement de M. Jacques Dumoulin, démissionnaire.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Il annonce que le nombre de conseillères et conseillers s'élève désormais à 46.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2015

M. Alain Bonnevaux souhaite l'ajout de son intervention à la suite de celle de M. le Municipal Luc Martin, au chiffre 11 de l'ordre de jour, en page 21 du procès-verbal, dont le contenu doit être le suivant : « **M. Alain Bonnevaux** s'étonne des remarques et explications de M. le Municipal Luc Martin qui, à certaines occasions, se montre donneur de leçon, et maintient sa préférence au droit de préemption, qui aurait avantagé la Commune plutôt qu'un particulier. ».

Moyennant cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président indique que les conseillères et conseillers ont reçu les communications du bureau par écrit.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Jonathan Conti, en qualité de forestier-bûcheron au Secteur des forêts pour un contrat de durée déterminée, du 22 juin au 18 septembre 2015, au taux d'activité de 100%.
- M. Laurent Pépe, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.
- M. Mamadou Diedhiou, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le CGPI, depuis le 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 6 mois.
- M. Pascal Schultze, en qualité d'horticulteur-paysagiste au Secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le CGPI, depuis le 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 6 mois.
- M. Claude Thierstein, en qualité d'employé polyvalent à 100% aux Services industriels, avec effet au 1^{er} janvier 2016.
- Mme Céline Fasola, en qualité d'employée administrative au Bureau technique pour un contrat de durée déterminée, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, au taux d'activité de 70%.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux de succès aux personnes citées ci-avant.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir leur droit à la retraite de :

- M. Claude Sueur, employé qualifié au Service urbanisme et bâtiments, Secteur des bâtiments après 30 ans de service, pour le 31 décembre 2015.
- M. Jean-Daniel Guye, forestier-bûcheron au Service technique, Secteur des forêts après 39 ans de service, pour le 31 mars 2016.
- M. Laurent Perrier, employé qualifié au Service technique, Secteur des travaux après 33 ans de service, pour le 31 juillet 2016.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement durant ces nombreuses années en faveur de la collectivité et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

La Municipalité félicite :

- Mme Delia Paillard et M. Mohamed Sylla Sylla pour l'obtention de leur CFC d'employé-e de commerce.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir.

2. Naturalisations avec auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- Mme Silvia Sandoz, née Bisceglia le 15 mai 1964, ressortissante italienne.
- M. Robert Serge Amougou Belinga, né le 24 février 1987, ressortissant camerounais.

3. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentée par :

- Mme Amina Sivac, née le 16 octobre 2003, ressortissante bosniaque.

4. Swisscom – migration de la fibre optique

Vous avez trouvé en annexe un message de Swisscom reçu par la Municipalité ainsi que le bureau du Conseil communal donnant des informations sur le déploiement de la fibre optique à Sainte-Croix. Un courrier a été envoyé le 13 octobre 2015 à Swisscom afin de demander des compléments pour les zones non traitées sur le plan telles que le Plateau des Granges, La Villette et Le Château.

5. Route Cantonale 254

M. Claude Mueller, voyer de l'arrondissement Nord, a été interpellé au sujet du trafic de plus en plus intense des gros tracteurs avec remorques traversant le village et endommageant nos routes. Il a été répondu que la législation actuelle ne permettait pas d'interdire ce trafic mais que des contrôles devaient s'effectuer par la gendarmerie afin de respecter les règles notamment de tonnage, de couleur de plaques ou de RPLP.

6. Bâtiment Métiers 3

La procédure pour l'attribution du mandat d'architecte deuxième phase a été réalisée. L'adjudication a été effectuée, mais un recours a été déposé auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par un bureau d'architecte non retenu. Une audience a eu lieu le 16 septembre dernier et une décision est attendue sous peu. En cas de réponse positive, les délais pour la remise du bâtiment en juin 2017 devraient être tenus. Dans le cas contraire un nouveau planning devra être établi, des informations complémentaires pourront vous être données lors de la prochaine séance.

7. Concept d'affichage public - Motion Pierre-Alain Gerber

Le concept d'affichage global demandé par le Conseil communal doit tenir compte des besoins de transmission d'informations de la Commune mais également des partenaires de la culture et du tourisme. Ce point ressort du rapport sur la stratégie touristique régionale 2015-2021. Aussi, un groupe de travail a été formé avec les différents partenaires afin de proposer un concept global pour toutes les entités. Des nouveaux panneaux d'affichage ont été construits et posés par nos services pour le bâtiment communal.

8. Commission 3^e salle de sport

Un courrier a été adressé aux présidents de parti afin de solliciter les noms des personnes déléguées à la commission. Une première séance sera organisée d'ici la fin de l'année pour la constitution de la commission avec la définition de son cahier des charges.

9. Commission sportive

Dans son Programme de législature 2011 - 2016, la Municipalité avait fait part de son souhait de mettre en œuvre et d'animer une commission sportive locale en coordination régionale. Après plusieurs rencontres avec diverses sociétés sportives, les principaux partenaires de cette future commission sont connus. Une séance sera convoquée officiellement le mardi 10 novembre 2015.

10. Commission sociale communale (CSC)

La commission sociale communale (ci-après CSC) s'est réunie à quatre reprises en 2014 et 2015, au cours desquelles elle a auditionné des représentants de l'Etat, des représentants des Eglises actifs dans le domaine de la précarité et des acteurs sociaux. En juin 2015, la CSC a présenté au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) ainsi qu'au Service de la santé publique du Canton le premier bilan de ses travaux, accompagné de recommandations. Celles-ci ont été acceptées par le Canton. Une consultante - payée par

le Canton - sera notamment déployée dans la région dès la fin de cette année afin de mieux connaître le nombre de personnes en difficulté sociale, en passant par la réintégration dans un premier lieu. Le cahier des charges de cette consultante est présentement en consultation auprès du SPAS et du Service de la santé publique.

11. Examen du Programme de législature 2011 – 2016

Lors de la présentation de son Programme de législature 2011 - 2016 au Conseil communal et à la population en 2011, la Municipalité avait indiqué qu'elle en ferait un examen périodique à l'intention du Conseil communal. L'examen à mi-parcours du Programme de législature 2011 - 2016 a été présenté lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2013. L'examen de ce même programme en fin de période sera présenté au Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre prochain, dernière séance du Conseil communal avant les élections communales du 28 février 2016.

12. Réflexion sur les Musées

A l'initiative de la Municipalité, une commission « Avenir des musées de la région » a débuté ses travaux et s'est réunie à deux reprises entre avril et septembre 2015. Ces travaux sont dirigés par M. Walter Tschopp, historien de l'art et ancien conservateur au Musée des arts et d'histoire de Neuchâtel, travaux auxquels la Municipalité participe en qualité de facilitateur. L'Office fédéral de la culture - dont la directrice, Mme Isabelle Chassot, a visité les musées de la région en août de cette année - ainsi que le Gouvernement vaudois, - M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis et le Service des affaires culturelles du Canton - ont été informés de ces travaux.

13. Balcon du Jura avec vue sur l'avenir

La Commune de Sainte-Croix a souhaité concrétiser le plan d'actions « Balcon du Jura avec vue sur l'avenir » issu de la démarche participative réalisée en 2014 et 2015 en collaboration avec le « Réseau Santé Balcon du Jura.vd » afin d'améliorer la qualité de vie dans la région. A cet effet, elle organise une séance de restitution publique qui se tiendra le mardi 3 novembre 2015 de 19h00 à 20h30 au Foyer de la salle communale. Cette rencontre donnera l'occasion à la population du Balcon du Jura de découvrir les actions qui seront mises en place par la Commune pour « une mobilité sûre et durable » et pour « des espaces publics de qualité et vivants ».

14. Inauguration « Sentier des Bornes »

Le 21 octobre 2015 a été inaugurée la mise à jour du Sentier des Bornes. Conjointement avec la Communauté de Communes du Mont-d'Or et des deux Lacs, la Municipalité a déposé un projet Interreg pour la modernisation et la réfection dudit sentier. Les tables thématiques, la plaquette de présentation, les tables de pique-nique et la signalétique ont été changées. Une application smartphone a également été créée. La collaboration avec le tourisme régional, Vaud Rando, le groupe de recherches archéologiques Caligae, le Cercle d'histoire de Sainte-Croix et les services communaux ont permis cette réalisation pour le plus grand plaisir des promeneurs et des touristes.

15. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 22 juin 2015

M. Alain Bonnevaux souhaite connaître le montant total que la Commune a consenti dans le cadre du projet de parc éolien sur le territoire communal.

La procédure se rapportant au permis de construire du parc éolien est longue et compliquée tant pour le promoteur que la Commune où réside ce projet. Tout projet de développement, de rénovation ou de construction, nécessite l'intervention des services communaux. Cela fut le cas pour le projet éolien depuis ses débuts et jusqu'à ce jour. Un décompte des heures effectuées par notre administration n'a pas été établi ; cela est le cas

pour tous les projets.

Nous tenons à rappeler que cette procédure est cantonale et que nous n'avons pas la responsabilité de répondre aux recours, ce qui limite nos frais.

Les frais de nos services sont couverts partiellement par l'émolument perçu lors de la délivrance finale du permis de construire, comme de nombreux autres dossiers.

Mme Laurence Varela s'interroge sur l'avancement de l'aménagement d'une aire de repos aux Replans, elle se demande également dans quel délai une motion doit être traitée.

La réponse à la motion de Mme Laurence Varela a été apportée par le rapport-préavis No 923-13. Il a été proposé qu'un projet soit réalisé par le Bureau technique communal avec un délai à la fin de l'année 2013. D'autres projets prioritaires et un manque d'effectif dans le service n'ont pas permis d'effectuer ce travail, il sera réalisé dans les prochains mois.

M. Sylvain Fasola s'inquiète vivement de la situation dans laquelle se trouve l'équipe forestière de la Commune, il invite la Municipalité à étudier et régulariser la situation.

Un rapport a été demandé et remis par le Service forestier sur le concept et la vision du futur en rapport avec ses activités. La Municipalité en a pris connaissance et fera part de ses propositions lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Eric Chambettaz se dit interpellé par le chiffre 13 et souhaite savoir si le rapport sur la pétition « La sécurité de nos enfants » sera pris en compte et s'il existe d'autres études concernant la sécurité des piétons.

M. le Municipal Cédric Roten explique en effet s'être engagé à rendre compte au Conseil communal de l'évolution des travaux en lien avec la pétition précitée. Il indique dès lors que le travail est articulé sur trois axes :

- autour l'école, avec un groupe de travail où a également participé M. le Municipal José Gonzales, qui a abouti à une analyse complète et des recommandations quant aux modes de déplacement des élèves (arrêts de bus, cheminements et élaboration d'un règlement sur le transport scolaire, qui sera soumis au Conseil au début de l'année 2016) ;
- en lien avec l'atelier participatif « Equiterre », où la population a pu exprimer ses craintes et ses envies en lien avec la mobilité (durable ou sûr) ; les premières conséquences de cet atelier sont le balisage des trajets pour les enfants, leur accompagnement (pédibus), le projet de patrouilleurs scolaires et une réflexion en vue d'encourager les élèves à se déplacer en transports publics ou à pied ;
- un diagnostic des passages pour piétons par une entreprise privée, qui a émis des recommandations pour une mise aux normes (panneaux, éclairage, visibilité et zones d'attente) ; cela induit par ailleurs une coordination avec le Canton relative à l'entrée et la traversée et la sortie de Sainte-Croix, ainsi que de L'Auberson (avec des possibilités de réduction de limitation de vitesse, des avancées de trottoirs, des suppressions ou déplacements de certains passages pour piétons).

Il annonce une campagne de prévention en lien notamment avec le changement d'heure et les dangers de la nuit (visibilité du piéton), ainsi qu'une réflexion sur le réaménagement des flux dans la zone du Collège de la Gare, où il y a beaucoup d'usagers à certaines heures, avec le mandat probable d'un bureau d'étude pour une approche globale.

Mme Laurence Varela aimerait savoir si le Plateau des Granges est inclus dans la pose de

fibre optique par Swisscom. Elle salue ensuite l'installation des nouveaux panneaux d'affichage, regrettant cependant que la partie la plus large soit trop basse et suggérant de rehausser ces panneaux de quelques centimètres pour une meilleure visibilité et ergonomie des affiches.

M. le Syndic renvoie au chiffre 4 des communications pour la fibre optique. S'agissant des panneaux d'affichage, il indique que la réflexion sera transmise au service concerné, soulignant qu'il y a cependant déjà une notable amélioration par rapport au dispositif précédent.

M. Paul-André Simon souhaite connaître le calendrier de la pose de la fibre optique pour la Vilette et le Château-de-Sainte-Croix.

M. le Syndic explique qu'une rencontre a eu lieu avec Swisscom qui a pu renseigner la Municipalité sur leurs projets, à savoir notamment que les zones de la Vilette, du Château-de-Sainte-Croix et du Plateau des Granges n'étaient plus à l'ordre du jour immédiat. Il ajoute que la Municipalité a dès lors sollicité une nouvelle rencontre avec Swisscom pour aborder cette question.

M. Paul-André Simon explique avoir constaté la présence de box de raccordement qui pourraient être raccordés directement au réseau.

M. le Syndic ne dit pas pouvoir se déterminer sur cette question technique et annonce que le Conseil communal sera informé de tout développement dans ce dossier.

M. Pierre-Alain Gerber remercie la Municipalité pour les premières étapes quant au concept de l'affichage et se réjouit de la suite, non sans s'inquiéter de la situation actuellement défavorisée des habitants des hameaux et s'interroger sur le coût.

M. Alain Bonnevaux dit ne pas pouvoir être satisfait de la réponse à sa question sur les frais induits par le projet éolien. Il relève qu'en son temps, la population avait refusé un crédit pour tout projet éolien et s'offusque de voir la volonté populaire ainsi bafouée. M. Bonnevaux annonce vouloir agir pour que cette volonté soit désormais respectée.

M. le Syndic relève que depuis lors, la population s'est déclarée favorable au projet éolien. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

6. Démission, admission à la commission de l'urbanisme

M. le Président explique qu'à la suite de la démission de M. Salvatore Di Spirito, un poste de commissaire au sein de la commission de l'urbanisme dévolu au groupe PLR selon le contrat de législature doit être repourvu.

M. Olivier Guignard, président du groupe PLR, annonce la postulation M. Jean-Bruno Wettstein, M. Olivier Troyon ayant été désigné comme suppléant lors de la séance du 24 juin 2014.

M. le Président soumet cette candidature au vote. M. Jean-Bruno Wettstein est désigné à l'unanimité.

7. Nomination d'une commission chargée de la mise à jour du Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix du 19 mars 2007

M. le Président indique qu'à la suite des nombreuses modifications de la législation vaudoise sur les communes et sur les droits politiques, depuis la promulgation du Règlement du Conseil communal, il est nécessaire de procéder à une adaptation de celui-ci.

Sont proposés et désignés à l'unanimité :

- Pour le PLR : Mme et M. Olivier Renaud, Philippe Gueissaz et Daniel Jaccard.

- Pour le PS : MM. Michel Bahrami, Eric Chambettaz et Pierre-Alain Gerber.
- Pour l'UDC : M. Michaël Mollet.

M. Eric Chambettaz demande que le Conseil consacre une minute de silence en mémoire de feu M. Willy Margot, ancien Conseiller communal.
L'assemblée se lève pour rendre hommage au défunt.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. No 15-12 : Adoption de la révision du Plan de Quartier « La Combe aux Guerraz » Adoption et inscription d'une servitude publique de passage à pied et tous véhicules

Le rapport de la commission de l'urbanisme est lu par M. Olivier Renaud, rapporteur.

Citation

La commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis No 15-12 s'est réunie le lundi 28 septembre 2015 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Eric Chambettaz, Michel Giret, Jean-Paul Krattiger, en remplacement d'Olivier Troyon excusé, et du soussigné.

M. le Syndic Franklin Thévenaz, M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti et M. Jean-François Gander, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

Le travail de notre commission a été facilité par la bonne rédaction du préavis. Pour éviter des problèmes lors de la procédure d'adoption, la Municipalité a fort judicieusement demandé la collaboration de Me Nicole, avocat.

Le Plan de quartier « La Combe aux Guerraz » date de 1976, soit d'avant l'introduction de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1980. Lors de la construction des immeubles et des chalets, une large liberté a été prise par les promoteurs pour leur implantation, la plupart des bâtiments sont en effet situés en dehors des périmètres prévus. En 2009, lors d'une demande de permis de construire pour un petit agrandissement d'un des chalets, le Service du développement territorial (SDT) a donc fait opposition. Par la suite, en raison de toutes les irrégularités et manques constatés du Plan de quartier de 1976, une révision complète a été initiée en 2011.

Cette étude a porté sur la mise à jour des plans, des limites forestières, sur les dangers naturels, le contexte paysager, les dessertes et places de stationnement (rendues conformes aux normes VSS) et surtout sur une diminution d'environ 63% du potentiel global à construire suite à la nouvelle LAT et au Plan directeur cantonal, et non communal comme indiqué dans le préavis (mesure A12). Le règlement a également été revu pour permettre une utilisation judicieuse des bâtiments anciens existants avant 1976.

A la suite de la première enquête du 30 août au 28 septembre 2014, où six correspondances d'opposition ont été déposées dans les délais, la nécessité de modifier le règlement a été acceptée par la Commune pour permettre une nouvelle construction plus rationnelle à la place de l'ancien home Ma Retraite. Une enquête complémentaire a eu lieu du 2 mai 2015 au 31 mai 2015. Elle n'a suscité aucune remarque ou opposition

A la suite des séances de conciliation organisées et de l'enquête complémentaire de 2015, trois oppositions ont été retirées. Les trois oppositions restantes, de MM. Philippe Meyer et

Olivier Troyon, et de la société J.-J. André, concernent principalement les modifications du Plan de quartier qui rendent inconstructibles leurs parcelles et demandent des compensations financières.

Selon les réponses données dans le préavis, la question d'une éventuelle indemnisation pour expropriation matérielle n'a pas à être traitée dans le cadre de la procédure de modification du Plan de quartier. Le propriétaire qui estime qu'une restriction de son droit de propriété constitue une expropriation matérielle doit procéder en ouvrant action devant le juge compétent, selon la loi sur l'expropriation et ceci après la mise en vigueur du nouveau Plan de quartier.

Selon la jurisprudence actuelle, il y a deux cas : soit il s'agit d'un « non-classement » qui ne donne en principe pas lieu à indemnité, soit d'un « déclassement » si une parcelle est sortie d'une zone à bâtir conforme aux exigences de la LAT de 1980.

En l'espèce, dans la mesure où le Plan de quartier « La Combe aux Guerraz » est antérieur au 1^{er} janvier 1980, il est vraisemblable que le changement d'affectation soit considéré comme un « non-classement » en zone à bâtir et non comme un « déclassement » constituant une expropriation matérielle.

Dans le préavis des réponses circonstanciées sont également données aux autres points soulevés par les opposants.

Lors de la discussion, la commission a pris acte de ces informations, en particulier du risque très restreint pour notre Commune de devoir payer des indemnités, le Plan de quartier ayant été validé avant l'introduction de la LAT de 1980.

Le préavis porte également sur l'adoption et l'inscription d'une servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules. Il s'agit des chemins d'accès aux routes desservant ce quartier au nord-ouest sur la route des Rasses et à l'ouest sur la route communale des Henriolles. Cette inscription a lieu à la demande des propriétaires du quartier et pour régulariser un état de fait. Aucune remarque ou opposition n'a été déposée suite à l'enquête publique du 30 août au 28 septembre 2014.

Les frais d'étude de ce Plan de quartier font l'objet de conventions entre les propriétaires et la Commune. Ils sont estimés à env. 80'000 fr. dont env. 20'000 fr. à récupérer auprès des propriétaires qui reçoivent un avantage.

Pour la suite des opérations, une fois adopté, le préavis, le dossier sera transmis au SDT qui procédera à son approbation préalable avec notification des réponses aux opposants. Ces derniers pourront recourir auprès du Tribunal cantonal qui jouit d'un libre pouvoir d'examen. S'il n'y a pas d'opposition, le Département peut alors mettre en vigueur le Plan de quartier et son règlement. Si une procédure est ouverte devant le Tribunal et que l'effet suspensif n'est pas accordé, une mise en vigueur partielle peut être adoptée par le Département, sinon il faut attendre la fin de la procédure devant le Tribunal cantonal.

C'est seulement après la mise en vigueur complète du Plan de quartier qu'une procédure en expropriation matérielle peut être ouverte.

Conclusions

Après examen complet et discussion la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

- **d'adopter** la constitution d'une servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules ;

- **d'adopter** la révision du Plan de Quartier « La Combe aux Guerraz », ainsi que son règlement, selon le projet soumis à l'enquête publique du 30 août au 28 septembre 2014 et complété par les modifications portées à l'enquête publique du 2 mai au 31 mai 2015 ;
- **d'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique ouverte du 30 août au 28 septembre 2014 ;
- **de lever** les oppositions formulées par M. Philippe Meyer, M. Olivier Troyon et la société J.-J. André ;
- **de réserver** l'approbation du Département compétent.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Alain Bonnevaux souhaite savoir si le Conseil a accordé pour ce projet un crédit correspondant au montant de 80'000 fr. évoqué dans le rapport de la commission.

M. Olivier Renaud annonce qu'en adoptant le préavis No 930-13, le Conseil communal a accordé le 9 décembre 2013 un crédit-cadre pour les études du Plan général d'affection (PGA) et de divers plans spéciaux, qui concernent également « La Combe aux Guerraz ».

M. Alain Bonnevaux relève que ni dans le préavis No 15-12, ni dans le rapport de la commission, les implications financières du Plan de quartier (coûts, remboursement par les particuliers, frais d'expropriation ou encore frais d'inscription de servitude) ne sont mentionnées. Il estime que le Conseil doit se déterminer sur ces questions et que l'acceptation du préavis No 15-12 obligera ensuite le Conseil à accepter le préavis No 15-13, puisque le montant de 80'000 fr. y est mentionné. Il demande le renvoi du préavis afin que le montant précité y soit intégré et d'éviter que les coûts du préavis ne soient excessifs.

M. Olivier Renaud explique que le crédit-cadre voté en 2013 suffit pour le Plan de quartier de la « La Combe aux Guerraz », car le préavis No 930-13 mentionne ce projet. Il n'est dès lors pas nécessaire de renvoyer le préavis No 15-12 après l'étude du préavis No 15-13. M. Renaud relève par ailleurs que les études sont désormais terminées, de sorte que le crédit devait effectivement déjà être accordé.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti confirme que le Conseil communal a accordé le 9 décembre 2013 un crédit d'étude global pour le PGA et différents plans spéciaux, parmi lesquels la zone de « La Combe aux Guerraz ».

M. Alain Bonnevaux conteste, car la somme englobe plusieurs projets. Le préavis No 15-12 porte sur un projet et doit donc mentionner le crédit accordé à la Municipalité.

M. Olivier Renaud estime que M. Bonnevaux peut user de son droit de proposer un amendement, non sans rappeler qu'à son sens un tel ajout est inutile. Il explique en effet qu'en 2013, un crédit d'étude a été adopté et qu'aujourd'hui, le Conseil communal est invité à adopter un Plan de quartier.

M. Jean-René Marguet s'interroge sur l'utilisation effective du montant précité de 280'000 francs.

M. Olivier Renaud renvoie au rapport sur le préavis No 15-13, dans lequel la commission a réuni les divers frais en aménagement du territoire, dont font partie les projets inclus dans le préavis No 930-13.

M. Yvan Pahud souhaite connaître le nom de l'entreprise qui a été mandatée par la Commune et contestée par l'opposition de M. Olivier Troyon.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti indique qu'il s'agit du bureau d'architectes et d'ingénieurs team+ (Lausanne).

M. Alain Bonnevaux dépose un amendement selon lequel le Conseil communal décide d'accorder un crédit de 80'000 fr. à la Municipalité

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Yvan Pahud souhaite être au clair de savoir si le coût du Plan de quartier « La Combe aux Guerraz » est déjà inclus dans le préavis No 930-13 ou non.

M. Olivier Renaud donne lecture de l'extrait du préavis No 930-13 sur cette question.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti aimerait confirmation que M. Bonnevaux s'étonne d'abord de l'ordre des préavis soumis au vote ce soir.

M. Alain Bonnevaux confirme cela.

M. Olivier Guignard indique qu'au début de la législature, il était question de voter des tranches de crédits au vu de la complexité des projets en aménagement du territoire. Il explique ainsi que ce soir, avec le préavis No 15-13, le Conseil votera une troisième tranche, le crédit-cadre du 9 décembre 2013 étant la deuxième tranche. A son sens, il ne serait pas étonnant que les coûts des projets individuels puissent tantôt dépasser le montant envisagé initialement, tantôt rester en deçà. Il renvoie à l'examen par la commission de gestion de savoir si la Municipalité a dépassé ou non les crédits accordés. M. Guignard relève également que l'évolution de la législation de l'aménagement du territoire implique des modifications de coûts. Dès lors, il annonce qu'il votera en défaveur de l'amendement.

M. Alain Bonnevaux retire son amendement.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-12 est accepté avec 41 voix contre 2 et 2 absentions.

9. No 15-13 : Crédits-cadres pour la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA) – Quatrième étape et divers plans spéciaux (Plan de quartier et Plan partiel d'affection)

Le rapport de la commission de l'urbanisme est lu par M. Olivier Renaud, rapporteur.

Citation

La commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis No 15-13 s'est réunie le lundi 28 septembre 2015 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Eric Chambettaz, Michel Giret, Jean-Paul Krattiger, en remplacement d'Olivier Troyon excusé, et du soussigné.

M. le Syndic Franklin Thévenaz, M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti et M. Jean-François Gander, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

La révision du PGA a fait l'objet d'un premier préavis No 883-11 (coût global 95'000 fr.), préavis adopté à l'unanimité par notre Conseil dans sa séance du 11 avril 2011. Il a été suivi d'un deuxième préavis No 903-12 (coût global 150'000 fr.), adopté le 25 juin 2012 par 47 oui et 3 abstentions, et d'un troisième préavis No 930-13 (coût global 280'000 fr. pour les PGA et plans spéciaux) adopté le 9 décembre 2013 par 43 oui et 4 abstentions. Ce sont 525'000 fr. qui ont été adoptés à ce jour et un total de 705'000 fr. avec le présent préavis.

a) Plan général d'affectation (PGA)

Comme indiqué dans le rapport de 2011, « ...la philosophie d'un plan général d'affectation a ... considérablement évolué. Il n'est plus simplement une définition d'utilisation de parcelles ou de zones mais doit être un outil de gestion dans le cadre du développement d'une région et d'une commune » ; de plus, les exigences de la LAT et du Plan directeur

cantonal vont entraîner des modifications importantes pour les zones à bâtir qui doivent être redimensionnées. C'est ce qui explique l'ampleur des opérations et pourquoi la Municipalité a décidé de procéder par étape.

Le groupe de travail de la Municipalité et les mandataires (pour rappel, choisis par voie de soumission) ont réalisé à ce jour les phases importantes suivantes pour le PGA :

- Dimensionnement du centre compact, approuvé par le Service du territoire le 26 mai 2011.
- Définition des orientations d'évolution du territoire.
- Révision formelle du Plan directeur communal pour le mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et le futur PGA.
- Conception générale du PGA et de son règlement.
- Examen préalable, préparation et envoi du dossier au SDT.

La 4^e étape, objet du présent préavis, doit permettre de préparer le dossier pour un deuxième examen préalable des services cantonaux.

A la suite du premier examen, plus de 200 remarques et demandes émanant d'une vingtaine de services cantonaux doivent en effet être traitées. Leur importance est très variable mais cela nécessite un travail conséquent. Il y a des remarques de détail, techniques. Pour d'autres, par exemple celles concernant les possibilités de développement des bâtiments de certains de nos hameaux ou le long des axes ISOS, elles nécessitent des négociations et ont un caractère plus politique. Le dossier devrait être renvoyé en début 2016.

Après corrections, négociations et ultime contrôle, il sera mis à l'enquête publique. Une information plus poussée de la population et des propriétaires concernés sera alors organisée.

b) Plans spéciaux

Depuis 2013 les frais d'études pour les plans spéciaux sont également compris dans les préavis.

Selon les données du préavis et les chiffres reçus de la Municipalité, la situation globale actuelle est la suivante (y. c. révision PGA) :

Objets	Etat des procédures	Coût charge Commune	A récupérer
Modification PGA « Verschez-Jaccard »	Terminée	0 fr.	Aux frais propriétaires
Modification PGA « Hôpital »	Terminée	16'500 fr.	-
Plan de quartier « Combe aux Guerraz »	En cours, préavis 15-12	80'000 fr.	Env. 20'000 fr.
Modification PPA « Le Platon »	Terminée	23'000 fr.	11'500 fr.
Création PPA « Conversion »	En cours	90'000 fr.	-
Création PPA « Gare »	En cours + préavis 15-02	120'000 fr.	-
Création PPA « Ex-Lador »	Abandonnée	-	Aux frais propriétaires
Révision PGA	En cours	375'500 fr.	12'500 fr. (*)
Totaux		705'000 fr.	Env. 44'000 fr.

(*) participation cantonale pour le plan des dangers naturels.

Pour le Plan partiel d'affectation (PPA) « Conversion », le dossier a été soumis à l'examen préalable et lors de « l'ultime contrôle » avant la mise à l'enquête, il s'est avéré que la cartographie des dangers naturels (risque inondation dû au voûtage de l'Arnon en particulier) manquait. Cette étude sera aussi utile pour le PPA « Gare » et la révision du PGA. La mise à l'enquête devrait encore intervenir cette année.

Conclusions

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 15-13 a l'honneur de vous demander d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la révision du Plan général d'affectation jusqu'à la préparation du dossier d'enquête publique ainsi que de poursuivre les études des plans spéciaux ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **180'000 francs**. Le compte No 9170.15.13 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, après encaissement des subventions, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017, par le compte No 300.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **40'500 fr.** la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **38'750 fr.** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Paul-André Simon évoque les réactions de différentes communes à l'égard de la nouvelle LAT. Il aimerait connaître ses conséquences sur ce préavis.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti indique que notre Commune, comme toutes les autres en Suisse, est influencée par la nouvelle LAT, notamment quant à la diminution des zones à bâtir. Rien n'est encore défini pour notre Commune, mais des dézonages seront inévitables.

M. Paul-André Simon regrette que cette question n'ait pas été abordée dans le préavis, dès lors que certains éléments semblent déjà connus, notamment sur informations du Canton.

M. Olivier Renaud relève d'abord qu'avec un processus par étapes, il est difficile de reprendre à chaque fois l'ensemble de ce qui a été déjà fait. Il indique que la problématique du redimensionnement des zones a déjà été évoquée dans un préavis en 2012. Il relève que la méthode choisie par notre Commune permet de mieux amortir le choc et garder la maîtrise du dossier que dans certaines Communes qui n'ont rien fait ou avaient volontairement tout bloqué.

M. Paul-André Simon aimerait confirmation que la LAT aura encore des conséquences sur la Commune.

M. Olivier Renaud confirme que notre Commune devra encore s'adapter pour se conformer aux critères de la LAT et aux instruments cantonaux, comme le Plan directeur cantonal, évoquant une surface de 20 hectares qui devra être dézonée.

M. le Syndic explique que la nouvelle version de la LAT a été adoptée en votation avant même que les processus qui en découlent n'aient été imaginés, de sorte que le Plan

directeur cantonal a été postérieur et qu'un Plan directeur régional est encore à l'étude (sous la direction de notre Commune). Il relève que le législateur n'a pour l'heure pas encore prévu les mécanismes de mise en œuvre et de coordination de ces trois niveaux.

M. Alain Bonnevaux conteste certains chiffres du préavis, notamment ceux relatifs à la modification du PGA « Hôpital » pour lequel aucuns frais n'avaient précédemment été annoncés par M. l'ancien Municipal Luc Martin à la séance du 27 octobre 2014. Il évoque ensuite le PPA « Conversion », en mentionnant la réponse de M. l'ancien Municipal Luc Martin à sa question lors de la dernière séance selon laquelle le retard du projet était dû aux délais de réponse des services de l'Etat. Après avoir rappelé qu'il s'était étonné que la Commune eût délivré le permis de construire avec de multiples dérogations avant l'entrée en vigueur du PPA, il donne lecture d'une lettre de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, au nom du Conseil d'Etat, de laquelle il ressort en substance que la Commune aurait dû veiller à ce que le projet du bâtiment Métiers 3 soit conforme au Plan d'affectation en vigueur et éviter les nombreuses et importantes dérogations accordées pour le permis de construire, certaines n'étant pas même prévues par la réglementation communale, et que la Commune est invitée à rapidement mettre à l'enquête le PPA « Conversion » aux fins de régulariser la situation. M. Alain Bonnevaux souhaite savoir quand aura lieu la mise à l'enquête du PPA « Conversion », non sans rappeler la durée que peut prendre une telle procédure, et dès lors quand le bâtiment pourra être construit.

M. le Syndic renvoie au chiffre 6 des communications municipales, notamment à l'information d'un recours encore pendant concernant une adjudication et au calendrier envisagé. Il en relit le contenu.

M. Olivier Renaud précise que le montant de 16'500 fr. concerne une première modification du PGA « Hôpital », alors que la seconde modification n'a rien coûté à la Commune.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-13 est accepté 39 voix contre 2 et 4 abstentions.

10. No 15-14 : Demande de crédit en vue de l'établissement du Plan directeur de la distribution de l'eau – PDDE

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Guignard, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mercredi 30 septembre 2015 à 20h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Mmes Sophie Brasey-Bonnevaux et Martine Cuennet et de MM. Saïd Alami, Marcel Cloux (remplaçant Mme Elfriede Tannenberg), Stefan Bögli et Olivier Guignard, rapporteur. Absent : M. Luc-Olivier Jaccard.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz et MM. les Municipaux Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten, accompagnée par M. Grégoire Wyss, chef de service. Nous les remercions pour leurs renseignements et les réponses aux questions posées.

Ainsi que mentionné dans le préavis, il est impératif pour la Commune de reprendre la mise en conformité du PDDE, tâche interrompue il y a une dizaine d'années sur ordre des instances cantonales. Le crédit ouvert à l'époque a été soldé, mais les bases de l'étude sont disponibles.

La validation de ce plan facilitera les démarches administratives au niveau cantonal, mais sera aussi et surtout un outil de gestion et de planification des besoins futurs en eau de la population et des entreprises agricoles et industrielles.

Il servira également à contrôler les besoins sécuritaires en cas de crise, garantir l'alimentation lors de sécheresse ou d'infection du réseau et une disponibilité suffisante pour la défense contre les incendies.

A noter qu'il existe un Plan général d'évacuation des eaux (PGDE) qui est déjà en utilisation.

La procédure d'établissement du PDDE exige d'abord une étude hydrogéologique qui sera demandée à un bureau d'étude travaillant selon les directives cantonales spécifiques. Cette étude permettra d'évaluer la qualité des captages et pourra proposer éventuellement des améliorations.

Les données existantes vont servir de base à l'inventaire des sources, conduites et réservoirs de tout le réseau. Après leur mise à jour, ces données seront informatisées sur un logiciel au format SIRE.

Les autres opérations seront également sous-traitées auprès d'un bureau d'étude capable de présenter un document pour approbation cantonale et établir un rapport final.

Le domaine de responsabilité de la Commune couvre tous les consommateurs d'eau habitants sur le territoire. Les réseaux des sociétés des eaux de La Sagne et de L'Auberson seront donc inclus dans le PDDE de Sainte-Croix. Par mesure de simplification, les frais de l'établissement de ce PDDE seront cependant supportés par le budget communal.

Le réseau de la Gittaz sera donc inclus, mais la source de Culliairy qui alimente Bullet ne sera pas considérée.

Une autre approche de cette étude sera d'établir le potentiel d'eau à disposition en fonction des saisons et aussi en fonction de l'évolution de la population et des besoins industriels et agricoles.

L'amenée d'eau par le réseau de l'Association à buts multiples des communes de la Région de Grandson (ACRG) depuis la nappe phréatique d'Onnens est à mettre en évidence. Cette réalisation datant d'une cinquantaine d'années donne à la population du Balcon du Jura une sécurité d'approvisionnement remarquable tant en qualité qu'en quantité. Nos prédécesseurs avaient déjà bien travaillé. La dernière sécheresse n'a pas eu de conséquence pour notre population.

Il faut noter que la consommation d'eau qui a diminué ces dernières années permet d'envoyer les volumes excédentaires captés dans les sources d'abord par pompage dans le réseau ACRG jusqu'à Mauborget et ensuite turbinés jusqu'en plaine.

La chasse au gaspillage est aussi une préoccupation du service et la détection des fuites une tâche permanente. Les données de ce PDDE serviront au suivi de l'entretien ou de remplacement partiel du réseau lors de grands travaux de rénovation de routes. Le nombre et le contrôle de fonctionnement des hydrants sont aussi pris en considération.

Les discussions ont également porté sur les contrôles de qualité physique, chimique et bactériologique de l'eau ainsi que toutes les procédures d'autocontrôle, d'échantillonnage, d'analyse et de chloration qui permettent de garantir la sécurité alimentaire et sanitaire de l'eau du réseau.

Le détail des coûts des différentes étapes a mis en évidence l'implication de bureaux d'études et de spécialistes qui apporteront les connaissances nécessaires à la réalisation de ce projet. Les crédits demandés montrent un total de 83'000 francs.

Conclusions

En conclusion de ses discussions, la commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du préavis No 15-14 : Elaboration du nouveau Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision

suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre le Plan directeur de distribution de l'eau PPDE ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **83'000 francs**. Le compte No 9144.15.14 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 810.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **18'675 fr.** la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **17'870 fr.** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-14 est accepté à l'unanimité.

11. No 15-15: Collège de la Poste – Remplacement de l'ascenseur et illumination des façades

Le rapport de la commission est lu par M. Michel Bahrami, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie mercredi 30 septembre 2015 19h à la salle de la municipalité.

Elle était composée de : MM. Anthony Joseph, Cyril Guinchard, Jean-Bruno Wettstein, Edouard Nekaka, Reinhard Scholz (en remplacement de Lydia Rossy, excusée), Yvan Pahud (en remplacement de Savio Paillard, excusé) et Michel Bahrami, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz et M. le Municipal Cédric Roten. Ils étaient accompagnés de MM. Jean-François Gander et Daniel Burdet.

Nous les remercions pour leurs explications.

Ce préavis concerne deux projets, le premier consiste à remplacer l'ascenseur existant du collège de la poste.

En réponse aux questions posées par les membres de la commission, Daniel Burdet nous a expliqué que, vu l'âge de l'ascenseur et malgré les entretiens réguliers, les interventions sur cet équipement sont de plus en plus fréquentes et coûteuses. Il ne répond plus aux normes actuelles.

Les travaux prévus offrent également des facilités accrues pour les utilisateurs, particulièrement utiles pour personnes à mobilité réduite.

Les explications données ont convaincu la commission qui accepte cet investissement à l'unanimité.

Le second projet de ce préavis est l'illumination des façades du Collège de la Poste.

M. le Municipal Cédric Roten a expliqué que cela faisait partie d'un effort de mise en valeur de notre patrimoine dans le cadre du tourisme et d'améliorer la sécurité du parking le soir.

Les membres de la commission ont posé de nombreuses questions, parmi celles-ci le coût de cette installation jugé excessif par rapport aux objectifs de l'investissement et que cette

somme serait plus utile à mettre en valeur des objets plus visibles.

M. le Syndic Franklin Thévenaz nous a informés que dans le cadre du tourisme, un parcours didactique était à l'étude et que le Collège de la Poste en serait une étape.

Notre Commune faisant partie de « Cité de l'énergie », il a été question d'une compensation de la consommation d'énergie. M. le Municipal Cédric Roten a expliqué que les panneaux solaires installés sur le toit du collège compenseraient largement la consommation de l'installation.

Un membre de la commission a proposé que la Municipalité insère ce projet dans un préavis exposant une vision globale à long terme du tourisme et de la mise en valeur de notre patrimoine.

À l'issue des discussions, deux membres se sont prononcés pour le projet, trois membres contre et trois abstentions.

Conclusions

A l'unanimité, la commission propose par un amendement de modifier les conclusions du rapport, soit de ne pas autoriser la Municipalité à illuminer les façades du Collège de la Poste. La demande de la Municipalité d'accorder le crédit nécessaire de 60'000 fr. a donc été supprimée des conclusions du rapport.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Ste-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à remplacer l'ascenseur du Collège de la Poste ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **70'500 francs**. Le compte No 9143.15.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017, par le compte No 356.2.3311.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. le Président annonce que la discussion portera dans un premier temps sur l'amendement soumis par la commission (à savoir de supprimer la deuxième pastille de la proposition de la Municipalité relative à l'éclairage du Collège de la Poste et de modifier le montant du crédit nécessaire), avec vote sur cet amendement, puis dans un second temps sur l'ensemble du préavis avec vote sur celui-ci, modifié ou non par l'amendement de la commission.

M. Daniel Jaccard s'étonne que la proposition de la commission soit considérée comme un amendement.

M. Olivier Renaud renvoie à l'art. 67 du règlement du Conseil selon lequel la commission peut conclure notamment à la modification. Il estime que le Conseil vote sur les conclusions de la commission et qu'un conseiller peut déposer un amendement pour réintroduire un point qui a été modifié par la commission d'examen.

M. le Municipal Cédric Roten admet que la soumission de deux objets relativement différents dans le même préavis était maladroite. Il s'en remet à la sagacité du conseiller qui déposera un amendement pour réintroduire le projet d'éclairage du Collège de la

Poste. M. le Municipal Roten explique que le projet d'éclairer ce collège répond à une des préoccupations – importantes – de la population, ressorties lors des séances « Equiterre ». Les habitants se sont dits fiers de leurs villages respectifs et souhaitaient que cela puisse être mis en évidence. L'éclairage du Collège de la Poste est un projet qui favorise la qualité de vie dans notre Commune, autant que les projets d'aménagement du territoire ou les travaux d'équipement. Outre la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Commune, M. le Municipal Roten relève que ce projet permet également d'améliorer la visibilité autour du bâtiment, dont la surface est par exemple utilisée comme parking en-dehors des heures d'école. Il reconnaît qu'il est question d'un concept à long terme, mais dit voir dans ce projet particulier l'occasion de faire un test, évoquant également le Collège de L'Auberson, au vu de son histoire et de son intérêt à être mis en valeur. S'agissant du label « Cité de l'énergie », M. le Municipal Roten indique qu'il s'agit d'une sensibilisation de la collectivité et de la population à son utilisation énergétique, tant en quantité qu'en qualité. Il relève que le projet envisagé pour le Collège de la Poste s'inscrit bien dans cette perspective, ce qui par ailleurs implique un coût légèrement plus élevé. Il appelle ainsi le Conseil communal à mettre en valeur notre patrimoine.

M. Yvan Pahud estime que la Municipalité propose un projet de luxe, en complète inadéquation avec le label « Cité de l'énergie » et la morosité économique qui frappe la région depuis peu (perte d'environ 70-80 emplois et baisse probable des rentrées fiscales). Il estime dès lors que le montant en question peut être mieux utilisé. M. Pahud expose que l'éclairage de façade représente un gaspillage d'énergie, incompatible avec la recherche d'efficacité et d'économie énergétiques. Il souligne que la consommation prévue pour l'éclairage (4'000 kWh) représente plus de la moitié de la production des panneaux solaires posés sur ce même collège. M. Pahud soutient les conclusions de la commission.

M. Olivier Troyon soutient l'éclairage du Collège de la Poste, même s'il regrette que ce projet soit présenté en même temps que de l'entretien. Il se déclare favorable à ce que les projets d'éclairage aient lieu par étapes, et non en une seule fois, craignant qu'un concept global ne provoque finalement l'enlisement de toute la démarche. Il dépose un amendement réintroduisant les éléments du préavis municipal qui ont été retirés par la commission.

M. Jean-René Marguet partage son étonnement de mener deux projets (éclairage du Collège de la Poste et parc éolien), qui lui semblent contradictoires dans la recherche de mettre en valeur la beauté de notre région.

M. Philippe Gueissaz estime que ce projet d'éclairage est un coup d'éclat. Il souhaiterait que l'on mette plutôt en évidence les rues et zones du village, comme le quartier de la Gare, de sorte qu'il se joint à l'avis du commissaire ayant souhaité un projet global. M. Gueissaz relève au passage que les travaux de rénovation du Collège de la Poste lui ont fait notablement perdre de sa valeur historique.

M. Paul-André Simon aspire, pour être fier de sa Commune, à ce que le bâtiment « Reuge » soit rapidement terminé, ce qui apporterait sans conteste un plus à notre région et qui est plus important que l'éclairage d'un bâtiment.

M. Jean-Claude Piguet évoque les années 1980, pour le moins noires économiquement pour notre région et empreintes de défaitisme, et souhaite qu'on n'agisse pas de la même manière aujourd'hui et qu'on embellisse notre Commune. Il ne se dit pas convaincu par un projet global, craignant également un enlisement. M. Piguet encourage donc le Conseil communal à saisir une telle opportunité. Il estime en effet que le Collège de la Poste est l'un des quelques bâtiments publics qui méritent un éclairage.

M. Yvan Pahud relève que le montant du projet est important. Il maintient que ce dernier

est en contradiction avec notre label « Cité de l'énergie ». Enfin, M. Pahud attire l'attention de ses pairs sur le fait que le coût de l'éclairage sera, tout compris, plus important, car il y inclut les coûts des panneaux solaires dont une partie importante de l'énergie sera utilisée.

M. le Syndic souhaite que le Conseil se laisse saisir par la beauté de ce projet d'éclairage et pas seulement par les considérations économiques ou énergétiques. Il plaide pour un projet qui apporte le plaisir de l'œil. M. le Syndic s'inquiète également des projets globaux qui prennent parfois trop de temps.

M. Philippe Gueissaz précise souhaiter une réflexion, plus qu'une grande étude, sur l'éclairage des espaces publics dans notre Commune. Il estime que le projet actuel d'éclairage du Collège de la Poste pêche par ringardise et invite à s'inspirer de projets d'illumination plus enthousiasmants.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président soumet au vote l'amendement Troyon, réintroduisant le projet d'éclairage du Collège de la Poste dans le préavis. Celui-ci est refusé par 38 voix contre 4 et 3 abstentions.

M. le Président soumet les conclusions du préavis, modifié par la commission, au vote. Le préavis No 15-15 modifié est accepté à l'unanimité.

12. Motion

M. Pierre-Alain Gerber donne lecture d'une motion qu'il soumet au Conseil communal.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En 1995, Sainte-Croix a été Commune volontaire pour accueillir au sein de son village un centre de requérants d'asiles géré alors par la FAREAS. Aujourd'hui, Sainte-Croix est une Commune avec une bonne proportion de requérants et nous y vivons bien, enrichis de cet apport, de ce mélange, des différentes cultures que l'on peut y côtoyer.

Des groupes de bénévoles permettent l'intégration à satisfaction des requérants au sein de la vie associative et sociale de notre Commune. Ils y sont bien accueillis et trouvent soutien et contact avec la population. Par ailleurs, par l'intermédiaire de travaux d'intérêt général mis à disposition par la Commune et de bénévolat, l'intégration se fait de façon harmonieuse. Le centre de Sainte-Croix est même cité en exemple par la Confédération ainsi que par Amnesty International pour son fonctionnement et ses actions innovantes mises en place.

Cependant, la répartition de requérants d'asile à l'intérieur du Canton de Vaud se fait aujourd'hui sans règle fixe de répartition entre région, district ou communes. Cette répartition se fait souvent selon « la loi du marché », ce qui signifie que les requérants sont envoyés là où il y a de la place et là où les appartements sont les moins chers. Rappelons que la Confédération répartit les requérants d'asile de façon proportionnelle entre les cantons. Le canton de Vaud reçoit ainsi 8,4% de requérants de la Confédération, de manière constante.

Par cette motion, il est demandé à la Municipalité d'encourager le Canton à proposer à l'EVAM une clé de répartition pour la distribution des requérants d'asile sur l'ensemble du territoire cantonal, clé qui pourrait être par district ou par commune en fonction de la population de ces dernières.

Une telle répartition permettra d'éviter des situations potentiellement conflictuelles que ne manquera pas de créer la seule logique du marché, logique qui envoie les requérants dans les communes qui font déjà un effort d'accueil considérable. Il faut une logique de

responsabilité, d'équité et de solidarité entre commune et régions.

Fin de citation.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bühler explique que le Canton de Vaud devrait accueillir 15'800 réfugiés supplémentaires si le même taux que celui de notre Commune était appliqué. Il invite dès lors le Canton de Vaud à persévérer dans l'accueil des migrants.

M. le Syndic rappelle que la Commune accueille un centre de requérants d'asile depuis 1995. Il explique qu'il y a entre 130 et 145 personnes sur notre Commune, qui vivent en bonne harmonie avec le reste des habitants. Il constate que cette population pose finalement peu de problèmes, moins que certaines autres. Avec l'afflux récent de migrants (notamment issus d'Erythrée, Irak, Syrie et Afghanistan), qui a par exemple conduit à l'augmentation de la population au centre des Rochats de 110 à 160 individus, l'EVAM a sollicité il y a trois mois la Commune pour accroître la capacité d'accueil du centre de la Commune. M. le Syndic indique que la Municipalité a décliné la demande de l'EVAM, car elle estime que le nombre de personnes sur notre territoire est idéal, pour que la bonne harmonie précitée persiste. Il annonce que la Municipalité salue la motion soumise au vote ce jour, qui appuie la Municipalité dans sa position sur cette question.

M. Olivier Renaud souhaite qu'on lui précise l'objectif exact de la motion : vise-t-elle à ce que le Canton de Vaud accepte plus de requérants d'asile ou à ce que qu'il n'y ait pas plus de ces derniers à Sainte-Croix ?

M. Pierre-Alain Gerber indique que la motion entend d'abord que le nombre de requérants d'asile n'augmente pas dans notre Commune.

M. Olivier Renaud estime que la motion n'est pas nécessaire, au vu des explications du Syndic.

M. le Syndic confirme que la Municipalité a décliné une première demande de l'EVAM, mais précise qu'il n'est pas possible d'exclure toute nouvelle demande. Il ajoute que la Municipalité souhaiterait aussi que d'autres Communes se sentent appelées à faire accueil des requérants d'asile.

M. Yvan Pahud dit comprendre que la motion vise à ce que le Canton reprenne les personnes qui déséquilibrent notre ratio de réfugiés et les place dans d'autres Communes.

M. Pierre-Alain Gerber précise que la motion cherche bien à éviter que notre capacité d'accueil augmente, car elle est actuellement adéquate.

M. Philippe Gueissaz estime que l'accueil des requérants d'asile doit être équilibrée sur tout le Canton. Il s'interroge néanmoins si la présence de ces personnes ne favorise pas la position de notre Commune dans la péréquation financière.

M. le Syndic répond par la négative et explique au contraire que la facture scolaire est plus lourde.

M. Bernhard Klaus évoque à cet égard les problèmes scolaires de ces élèves, s'inquiétant qu'ils ne soient pas suffisamment soutenus ou que les enseignants ne soient pas trop sollicités par leur présence, au détriment d'autres élèves.

M. le Président relève que la discussion s'éloigne du sujet de la motion.

M. Reinhard Scholz partage sa perplexité que la motion s'adresse à la Municipalité, alors qu'elle semble interpeller le Canton pour une meilleure répartition des requérants d'asile sur le territoire cantonal. Il se demande dès lors s'il ne serait pas opportun de compléter le texte afin de soutenir explicitement la Municipalité dans sa position sur cette problématique.

M. le Municipal Cédric Roten relève que la Municipalité a des contacts avec les différents partenaires intervenant auprès des requérants d'asile. Il ajoute que la motion proposée

assoira la position de la Municipalité lorsqu'elle est en discussion avec le Canton. S'agissant de l'école, M. le Municipal Roten souligne que désormais les enfants sont tous intégrés, autant que faire se peut, dans les classes ordinaires pour éviter la stigmatisation. Il ajoute que les enfants sont très réactifs, notamment d'un point de vue linguistique et social, et que les enseignants peuvent bénéficier de soutien pédagogique, non sans minimiser les complications. M. le Municipal Roten relève le bénéfice d'enrichissement que procurent le mélange et le contact entre les personnes d'origines différentes.

M. Olivier Renaud estime que le sujet discuté est un postulat, et non une motion, car le sujet n'est pas de la compétence du Conseil communal.

M. Yvan Pahud partage l'avis de son préopinant.

M. Pierre-Alain Gerber accepte la transformation en postulat. Il estime que le texte reste opportun, car il permet de soutenir la Municipalité dans ses discussions en la matière.

La parole ne semble plus nécessaire ; la discussion est close.

M. le Président passe au vote. Le postulat est accepté à l'unanimité.

13. Interpellations, propositions, questions

M. Eric Chambettaz s'inquiète de l'état du chalet de la Prise-Bornand, par ailleurs loué par un paysan pour pâturer ses bêtes.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que le projet d'analyse du patrimoine immobilier inclut les chalets d'alpage. Il ajoute qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce jour concernant la Prise-Bornand ou Noirevaux et que toute modification de ces chalets fera l'objet d'un préavis.

M. Jean-René Marguet évoque la commémoration de M. Dalcroze et s'inquiète de l'état de la rue à son nom. Il invite la Municipalité y prêter attention, notamment pour ce qui concerne la jonction de la rue avec l'Avenue de Neuchâtel.

M. Alain Bonnevaux expose que les travaux d'entretien de la route de la Gittaz s'interrompent systématiquement devant le Restaurant de la Gittaz et aimerait qu'ils aillent plus loin.

M. le Municipal Philippe Duvoisin promet des efforts.

M. Yvan Pahud salue le projet d'engager des patrouilleurs scolaires et souhaiterait savoir si certains sont également prévus pour L'Auberson. Il s'inquiète ensuite du fait que les passages pour piétons à L'Auberson sont éloignés de 600 m et demande si cette problématique sera étudiée dans les démarches évoquées en début de séance.

M. le Municipal Cédric Roten promet que le village de L'Auberson sera pris en compte.

La séance est levée à 22h30.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Sylvain Fasola

Stéphane Mermod